

Bienvenue

EHPAD SAINT-GEORGES D'OLERON

ET

EHPAD SAINT-PIERRE D'OLERON



EHPAD- Rue Carinena – CS 50020 – 17310 Saint Pierre d'Oléron
Standard EHPAD St Pierre : **05.46.76.32.70** – Télécopie : 05.46.76.32.68
– E-mail : contact-stp@hopitaloleron.net
Standard Hôpital : 05.46.76.31.00 – Télécopie : 05.46.76.31.12

E.H.P.A.D. Château Fournier – 9 rue des dames – 17190 Saint Georges d'Oléron
Standard : **05.46.76.51.50** – Télécopie : 05.46.76.69.58 – E-mail : contact-stg@hopitaloleron.net

www.hopitaloleron.net

Livret d'accueil

Mot d'accueil de la Direction

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été préparé à votre attention et à celle de vos proches, afin de vous faire connaître notre établissement, et de vous apporter tous les renseignements utiles.

Vous allez être pris en charge dans le cadre d'un hébergement en EHPAD.

L'ensemble des équipes vous remercie de votre confiance, et mettra tout en œuvre pour vous assurer une prise en charge de qualité.

Des boîtes de suggestion sont à votre disposition, faites nous part de vos appréciations et critiques. Elles nous aideront à améliorer la qualité de nos prestations.

Je vous souhaite la bienvenue dans notre établissement et je reste à votre disposition.

La Direction

Sommaire

L'établissement	p 1
Les formalités administratives	p 1
L'admission	p 2
La vie au quotidien	p 3
Les relations avec l'extérieur	p 7
L'organisation dans l'établissement	p 7

ETABLISSEMENT

L'Hôpital de Saint Pierre d'Oléron est un établissement historique, sa création remonte à plus d'un siècle, comme hôpital hospice. Il accueillait des malades dans des salles communes et fonctionnait avec du personnel de congrégation religieuse.

En 1987, l'hôpital d'Oléron fusionne avec la maison de retraite de Saint Georges d'Oléron, et crée en 2013, 54 lits supplémentaires sur l'EHPAD de Saint Pierre d'Oléron.

Au total, l'EHPAD se compose de 163 lits organisés sur deux sites, Saint Pierre d'Oléron avec 80 lits, et Saint Georges d'Oléron avec 83 lits.

L'hôpital se situe à 45 minutes de Rochefort, et à environ une heure de La Rochelle, Saintes et Royan.

L'établissement accueille des personnes valides, semi valides ou dépendantes, âgées de plus de 60 ans, seules ou en couple.

Ce sont des résidents pour lesquels le maintien à domicile est rendu difficile, en raison de l'apparition de problèmes de santé et/ou du besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne.

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de l'Aide sociale, et de l'allocation logement.

Deux modalités d'hébergement sont proposées, permanent ou temporaire.

FORMALITES ADMINISTRATIVES



La pré-admission

Le premier contact se fait avec la famille, la personne âgée ou son représentant légal, par téléphone, visite ou courrier, auprès de l'accueil, du bureau des admissions ou des cadres de santé.

Le bureau des admissions - l'accueil ou les cadres sont à la disposition des personnes âgées et de leur famille pour répondre à toutes questions concernant les formalités d'admission ou faire une visite de l'établissement.

Le bureau des admissions - l'accueil, ou les cadres remettent ou envoient en même temps que le livret d'accueil, les formulaires suivants :

- dossier de demande pré-admission en EHPAD
- dossier médical pour le médecin traitant
- dossier administratif complémentaire
- liste des pièces à fournir
- tarifs

A réception du dossier de pré-admission



Le bureau des admissions centralise les demandes.

Le dossier est remis au médecin coordonnateur, aux cadres de santé et à la personne chargée du financement pour validation.

La famille, la personne âgée ou le représentant légal sont prévenus par courrier en cas de refus.

Le dossier est classé par date d'arrivée sur la liste d'attente en cas d'avis positif.

Lors d'une place disponible

Le cadre de santé contacte la famille pour lui proposer un rendez-vous de pré-admission, au cours duquel peut s'organiser une visite de l'établissement. Une date d'entrée ou à défaut, une date de réservation sera fixée à l'issue de cette rencontre.



L'admission

Le bureau des admissions remet :

-le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, l'engagement à payer, la désignation de la personne de confiance et les pièces annexes contenues dans la pochette d'admission.

A l'entrée de la personne âgée

Le bureau des admissions s'assure que les pièces administratives sont bien renseignées et signées.

La personne âgée est accueillie par le personnel de l'EHPAD pour l'installation dans la chambre.

Quelques temps après son arrivée, le résident sera pris en photographie, cette photo sera intégrée dans le dossier résident, pour faciliter son identification.

Toutes les informations contenues dans ce dossier sont protégées par la loi informatique.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès de la direction de l'hôpital sur demande écrite, pour les informations contenues dans le système de gestion administrative des dossiers de résidents.

LA VIE AU QUOTIDIEN

La chambre

La chambre est meublée et comprend un lit médicalisé, un fauteuil, un chevet, une table, une chaise, une commode ou un bureau.

Le résident, dans la limite de l'espace disponible de la chambre, peut apporter des effets ou du mobilier personnel s'il le désire (fauteuil, table, chaise, télévision, photos, ...).

Chaque chambre est munie d'un appel malade qui relie le résident au personnel de soins, de jour comme de nuit.

L'abonnement et les communications téléphoniques sont à la charge du résident.

La télévision et le téléphone sont fournis par le résident ou sa famille.

La fourniture de l'électricité, du chauffage et de l'eau est à la charge de l'établissement.



Les espaces communs

Il existe par ailleurs, des espaces de rencontre, d'échange et de vie culturelle, une salle de soin, une salle à manger, une bibliothèque, un salon de coiffure.



Les repas

Ils sont servis en salle à manger et ne peuvent être pris en chambre que si l'état de santé du résident l'exige.

Les repas sont servis, selon le site, à partir de :

Petit- Déjeuner :	07h00/8h00
Déjeuner :	12h00/12h15
Goûter :	15h30
Dîner :	18h30/19h00



Le menu est établi par un cuisinier en collaboration avec une diététicienne.

Un effort particulier est fourni pour la préparation des repas, la qualité et la fraîcheur des aliments. La fabrication respecte la législation sanitaire en vigueur.

Les régimes alimentaires prescrits par le médecin sont pris en compte.

Il est interdit de conserver des aliments périssables dans sa chambre.

Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou des amis à déjeuner en prévenant l'accueil une semaine à l'avance (prévenir mi-novembre pour les fêtes de fin d'année) ; Une salle peut être aménagée pour organiser un repas familial si vous le souhaitez.

Le prix du repas est fixé par le Conseil de Surveillance chaque année.

Ménage et maintenance

L'établissement assure toutes les tâches de ménage, en respectant votre intimité et les protocoles d'hygiène établis.

Nous vous offrons la possibilité de petites réparations, réalisables par le technicien de la structure.



Le Linge

Le linge hôtelier est fourni et blanchi.

Pour le linge personnel, avant l'admission, il est demandé de constituer un trousseau de linge propre, déposé dans le service, dans un sac identifié au nom/prénom du résident et à l'attention de la cadre de santé.

L'EHPAD marquera linge personnel au nom du résident.

Le linge est renouvelé en temps utile par vos soins et pour éviter la perte de linge, doit suivre le même circuit de marquage. Des affaires de toilettes sont à prévoir et à renouveler tout au long de l'année.

Le linge personnel fragile est fortement déconseillé car peu adapté au traitement industriel (lavage et séchage en machine).

L'établissement ne saurait être tenu responsable des détériorations qui peuvent survenir à l'occasion du lavage du linge délicat.

La famille peut le prendre en charge ou passer par un pressing à ses frais.

Concernant les hébergements temporaires, l'hôpital n'assure pas l'entretien du linge qui incombe à la famille.

Animation



Les activités proposées par l'animatrice, ont pour but de vous permettre de :

- Retrouver des moments de plaisir à travers l'activité pratiquée
- Maintenir vos capacités physiques et intellectuelles,
- Découvrir des activités nouvelles
- Maintenir ou retrouver un lien social



Ce sont par exemple, des ateliers : pâtisserie, création, mémoire, équilibre... ou des sorties extérieures...

Le programme des activités est porté à votre connaissance par voie d'affichage. L'établissement dispose d'une voiture aménagée pour des sorties en extérieur : cinéma, promenade sur l'île...

Les actions d'animations (danse, cirque, orchestre...) régulièrement organisées par l'établissement ne donnent pas lieu à facturation.

Les prestations ponctuelles d'animation seront signalées au cas par cas ainsi que les conditions financières de participation, s'il y a lieu (voyages, sorties ...). Des activités et des animations collectives sont proposées plusieurs fois dans le mois.

Tous les proches qui souhaitent participer aux animations sont les bienvenus

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un animateur, d'un ergothérapeute, d'un kinésithérapeute, d'un psychologue et d'un psychomotricien.

Autres prestations

Le résident peut bénéficier des services qu'il aura choisis : coiffeur (un exemplaire des tarifs peut être consulté à l'accueil de l'établissement), pédicure, ... et en assurera directement le coût.

Surveillance médicale

Le résident dispose du libre choix de son médecin traitant et doit en exprimer le souhait lors de son admission.

Un suivi par ce dernier est organisé une fois par mois, plus si nécessaire.

Un médecin coordonnateur, attaché à l'établissement est présent quelques jours par semaine, vous pouvez demander à le rencontrer.
Ce dernier a une mission d'organisation médicale au sein de l'établissement.

Sécurité

Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à l'usage collectif.
Les résidents sont autorisés à fumer dans les espaces extérieurs.



Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les chambres.

Sécurité des biens

Un coffre peut être installé dans la chambre à la demande du résident mais sous son unique responsabilité.

RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR



Visites et relations avec la famille

La présence de la famille et des amis, le plus souvent possible est une condition fondamentale de la qualité du séjour.
Les visites sont libres de 12h00 à 20h00.

Courrier

Le courrier est distribué chaque matin du lundi au vendredi.
Vous avez la possibilité de remettre votre correspondance à envoyer à l'accueil de l'EHPAD.

Sorties

Vous pouvez sortir librement tous les jours.
En cas d'absence lors d'un repas, la nuit ou de rentrée tardive, il vous est demandé d'informer le personnel afin d'éviter des inquiétudes.



L'ORGANISATION DANS L'ETABLISSEMENT



Conseil de la vie sociale

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement.

Le Conseil de la vie sociale se réunit régulièrement, au moins trois fois par an. Vous pouvez l'interpeller pour toute demande sur l'amélioration de la prise en charge du résident

Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret :

- des résidents
- des personnels
- des familles

Leurs noms sont portés à la connaissance des résidents par voie d'affichage.

Les représentants des familles sont élus parmi des personnes qui peuvent être membres d'une association familiale ou qui ont un proche pris en charge dans l'établissement. Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour relayer l'information auprès de la direction dans le cadre des conseils de la vie sociale.



La Commission des Menus

La commission se réunit au moins 4 fois par an pour parler de la restauration de l'établissement :

- Etudier les menus
- Recevoir et transmettre les avis des résidents

Elle se compose d'agents de restauration, des soins, du responsable de la cuisine, de l'économiste, des cadres de l'EHPAD, de l'animateur et de représentants de résidents.

Boîte à suggestion

Des boîtes à suggestions sont à disposition des résidents et des familles pour participer à l'amélioration de la prise en charge et à la qualité de vie du résident en EHPAD.

La qualité



La mise en œuvre d'une démarche qualité à l'EHPAD consiste à améliorer de façon continue les prestations de prise en charge et les pratiques professionnelles afin d'apporter une meilleure qualité de vie et plus de sécurité aux résidents.

L'EHPAD a répondu avec satisfaction aux exigences de sa visite d'évaluation en mars 2014, qui s'est basée sur les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé)

Du fait de notre rattachement à un hôpital, d'autres commissions et des groupes de travail sont mis en place pour améliorer la qualité de la prise en charge en lien avec les thèmes de l'EHPAD :

CLAN : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition, participe à l'élaboration du plan alimentaire et à l'amélioration de la qualité nutritionnelle, rédige des protocoles pour harmoniser la prise en charge des troubles alimentaires.

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, élabore une politique de prévention et recommande de bonnes pratiques d'hygiène, met en place des actions d'information et de formation.

CLUD : Comité de Lutte contre la Douleur, définit la politique de lutte contre la douleur et s'assure qu'elle soit bien appliquée.

Mais aussi des groupes de travail sur l'Identito vigilance, l'Ethique...

Groupe de travail sur la bientraitance/bienveillance

Le développement de la bientraitance, au même titre que la lutte contre la maltraitance, sont deux thèmes pour lesquels l'établissement se montre particulièrement attentif et vigilant, en développant une politique de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.

Si vous êtes victime de maltraitance :

N'hésitez pas à informer ou à faire signaler les faits à la direction de l'établissement. Celle-ci apportera une réponse immédiate tout en préservant votre anonymat.

Ou contactez le centre national contre la maltraitance des personnes âgées au 39 77

Liste des personnes qualifiées

Fixée par l'Arrêté 2015/2554 ; toute personne prise en charge par l'EHPAD ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit dans la liste proposée ci-dessous :

Personnes âgées

M. LE NAIN, ancien directeur de l'APAJH
41, rue Louis Blanc
17100 ROCHEFORT

M. Georges QUEFFELEC, administrateur de la Mutualité Sociale Agricole
2, rue de la Fertalière
17137 L'HOUMEAU